



La liste commune CGT – SNE/FSU
DREAL Grand Est

FLASH INFO

**Comité Technique DREAL
24 Mars 2022**



*La liste commune vous représentait à ce CT
avec Mohamed MEKKI, Sébastien HESSE pour la CGT et Xavier Marly pour la FSU.*

Quelle connerie la guerre ! Jacques PREVERT

La guerre menée par le régime de Poutine, les milliers de morts et blessés, les millions de déplacés, entraîne la solidarité syndicale internationale

[Un convoi syndical pour l'Ukraine - Appel unitaire des organisations syndicales françaises !](#)

Mais cette guerre ne doit pas faire oublier l'impératif de lutte contre le réchauffement climatique, l'effondrement de la biodiversité, qui menacent aussi à court terme l'avenir de l'humanité, notre alimentation, notre accès à l'eau.

Cette guerre ne doit pas engendrer une fuite en avant mortifère dans les **dépenses militaires qui s'élevaient déjà à plus de 1 750 milliards d'euros en 2020** (en augmentation de 2,6 % par rapport à 2019) dans le Monde, et engendrer de nouvelles coupes budgétaires, dans les budgets pour la santé, l'éducation, l'environnement ...

Cette guerre, et la pandémie Covid toujours en cours, semble mettre un terme à la mondialisation débridée, met en lumière le besoin de politiques publiques, de relocalisation des industries, d'autonomie alimentaire et énergétique.

Cet impératif de changement de nos modes de production, de transport, d'aménagement ... que la CGT défend, ce changement de société indispensable pour relever les défis du réchauffement climatique que prône le GIEC, aurait du être planifié et mis en œuvre depuis longtemps. Cette guerre ne doit pas entraîner une fuite en avant vers un productivisme ignorant des enjeux sociaux et écologiques.

Aussi c'est avec inquiétude pour les missions de la DREAL, que nous prenons connaissance de nouvelles dispositions ce 17 mars : [Simplifier et accélérer les implantations d'activités économiques en France : les propositions du rapport Guillot | economie.gouv.fr](#)

La loi « 3DS » récemment promulguée, confirme aussi le leadership des Préfets sur les agences de l'Eau, préfets qui au passage prennent le contrôle des services départementaux de l'OFB. Les DREAL perdent la gestion de Natura 2000 et les Régions revendiqueraient maintenant d'après la Secrétaire d'Etat, l'ensemble de la compétence « Biodiversité ».

Au 1er janvier 2024, la DIR-Est et le pôle Maîtrise d'Ouvrage du Service Transports de la DREAL, seront sans doute intégralement transférés à la Région Grand-Est et à d'autres collectivités.
Pour toutes nos politiques, nous manquons d'effectifs et les réductions se poursuivent en 2022 même si elles sont atténuées. Que restera t'il de la DREAL demain ?

Bref assez de déclarations, l'heure est à la mobilisation !

Question liminaire de la CGT – FSU : Projet Immobilier

L'intersyndicale, a fait remonter au Préfet le fait que **le projet immobilier qui concerne le siège de la DREAL « Polygone » à Metz, n'est pas exemplaire en ce qui concerne ses aménagements extérieurs :**

Non respect de la doctrine «gestion intégrée des eaux pluviales» signée par le Préfet de Région, aménagement «à l'ancienne» pauvre en terme de biodiversité/paysage, et absence d'Energies renouvelables (photovoltaïque).

Aussi l'Intersyndicale réclame t'elle une étude complémentaire sur ces sujets complémentaires (cf notre envoi à la Préfecture [Projet immobilier cité administrative Polygone Metz | Intranet DREAL Grand Est \(rie.gouv.fr\)](#)).

La direction s'engage à soutenir notre demande auprès du Préfet de Moselle



TELETRAVAIL à la DREAL

La CGT-FSU a obtenu un dialogue social de haut niveau à la DREAL, comme il a pu prévaloir au niveau national, nous partageons le constat que le résultat est positif à la DREAL.

Proposition d'amélioration CGT FSU : les agents ne sont pas informés in fine de l'accord de la hiérarchie.

La direction indique que le document signé par le chef de service, et l'attribution des journées sur « Incovar » fait office d'accord, mais reconnaît le bien fondé de la réclamation CGT/FSU, et indique qu'une copie de l'accord signé sera fourni à l'agent pour notification, point d'amélioration qui sera établi au prochain Codir du 1^{er} avril.

EFFECTIFS 2022

Près de 22 ETP (équivalents temps pleins) doivent encore être supprimés en 2022, contre 77 l'an dernier concernant la « Zone de Gouvernance » DREAL G-Est - 10 DDT - DIR-Est.

La DREAL, la DIR et le CPCM sont prioritairement ciblés, et le DREAL estime la baisse pour la DREAL entre 10 et 14 postes, avec SEBP et le BOP 113, et le STECCLA (BOP 135) qui subiront les principales pertes.

La CGT et la FSU jugent inacceptables ces nouvelles pertes d'effectifs cette année, pour ces deux services la charge de travail est déjà extrêmement élevée comme l'illustre l'exemple d'un « coaching » pour un pôle de STECCLA.

REMBOURSEMENT des FRAIS de déplacements

La CGT et la FSU remontent le besoin de revaloriser les barèmes de remboursement des frais, compte-tenu de l'inflation qui explose (prix à la pompe particulièrement) et du gel du point d'indice, qui frappent durement les agents de la DREAL. Nous soumettons à l'attention du SG le tout récent nouvel arrêté du 15 mars :

[Revalorisation des taux des indemnités kilométriques : arrêté du 15 mars 2022 - Union Fédérale des Syndicats de l'Etat - CGT \(ufsecgt.fr\)](#)

SECRETARIAT GENERAL

A notre demande, le directeur et le secrétaire général expliquent les quelques évolutions et perspectives, par exemple concernant le nouveau projet immobilier à Metz, et nous répondent que l'organigramme du SG est stabilisé.

Contrôleur des Transports Terrestres (CTT) ARDENNES

Les organisations syndicales ont été saisie quant à une volonté affichée du Service Transports, en plein diagnostic « KPMG », de supprimer l'implantation du pôle dans les Ardennes.

La direction indique qu'il ne s'agit en fait que d'une réflexion, liée aux restrictions d'effectifs et à l'isolement des agents concernés, qui sera nourrie par le diagnostic, et laisse la porte ouverte au remplacement du poste partant en retraite, et donc au maintien de cette antenne.

La liste commune CGT / FSU salue cette ouverture et revendique le maintien de cette antenne dans les Ardennes.

Les départements comme les Ardennes, qui ont subi la désindustrialisation, ne doivent pas être abandonnés en termes de Services publics. En l'occurrence sa position frontalière justifie pleinement une antenne CTT dans le département ! Le Contrôle des Transports Terrestres est une mission d'intérêt générale primordiale, en terme de sécurité routière, de respect du droits des travailleurs routiers, de maîtrise du trafic poids lourd national comme international : **il faut renforcer les effectifs, et maintenir tous les sites de proximité dans le Grand-Est**